



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

SMAK CESFG

Schweizerische Mittelschulämterkonferenz
Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation général

**zem
ces**

COLLOQUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DES LANGUES POUR LE DEGRÉ SECONDAIRE II

Synthèse des résultats

Berne, 4 septembre 2019

251.4-2.5.5 vf/cvb

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 31 309 51 11, F: +41 31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 31 309 51 00, F: +41 31 309 51 10, ides@edk.ch

1 Thèse: Compétences décrites dans le plan d'études cadre suisse pour les écoles de maturité /dans les plans d'études cantonaux (et/ou scolaires) pour les écoles de maturité

1.1 Thèse initiale

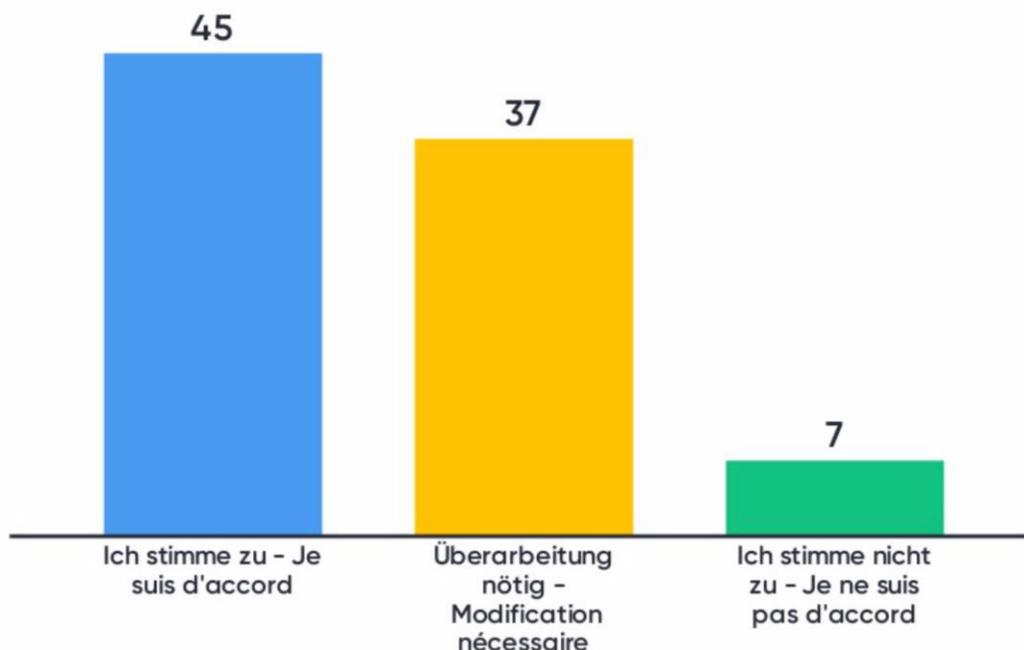
Les niveaux de compétences à atteindre à la fin du gymnase sont définis à l'échelle nationale dans le plan d'études cadre. Pour les décrire, on utilise d'une part les descripteurs et niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ainsi que le Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs, et, d'autre part, les plans d'études de la scolarité obligatoire (PER, LP21) ainsi que les plans d'études déjà révisés des cantons et des écoles. Les domaines de compétences langagières, culturelles, littéraires et interdisciplinaires sont reliés entre eux.

1.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Les niveaux de compétences à atteindre à la fin du gymnase sont définis à l'échelle nationale dans le plan d'études cadre, qui établit une distinction selon la situation linguistique et les compétences. Pour les décrire, on utilise d'une part les descripteurs et niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ainsi que le Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs, et, d'autre part, les plans d'études de la scolarité obligatoire (PER, LP21) ainsi que les plans d'études déjà révisés des cantons et des écoles. Les domaines de compétences langagières, culturelles, littéraires et interdisciplinaires sont reliés entre eux.

1.3 Vote final



2 Thèse: Niveau(x) de compétences langagières (CECR), littéraires et culturelles à la fin de la formation gymnasiale

2.1 Thèse initiale

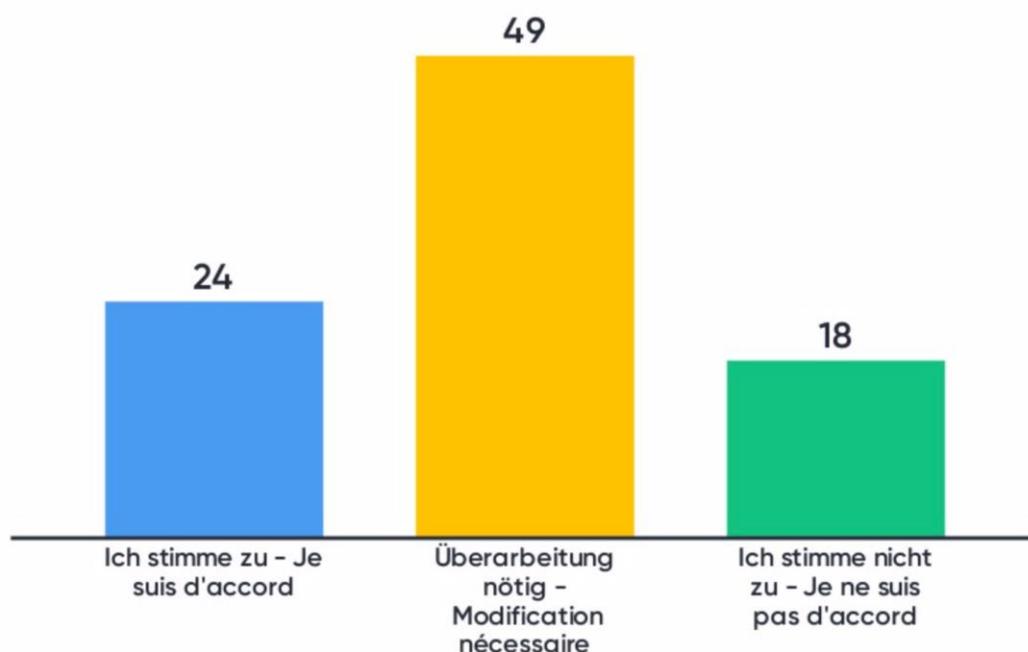
Les niveaux de compétences langagières attendus à la fin de la formation gymnasiale sont différenciés selon les différents domaines de compétence sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), pour chaque langue étrangère. Il existe à la fois une différenciation claire des niveaux selon les activités de communication (par ex. compétences réceptives / compétences productives) ainsi que selon les catégories de disciplines (par ex. options spécifiques / disciplines fondamentales) et une cohérence entre les différentes langues. Parallèlement, des niveaux élevés de compétences disciplinaires et interdisciplinaires sont définis/fixés et ils sont reliés aux objectifs langagiers.

2.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Les niveaux de compétences langagières attendus à la fin de la formation gymnasiale, **qui ne constituent qu'un élément de la formation gymnasiale**, sont différenciés selon les différents domaines de compétence sur la base du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR), pour chaque langue étrangère. Il existe à la fois une différenciation claire des niveaux selon les activités de communication (par ex. compétences réceptives **ou** compétences productives) ainsi que selon les catégories de disciplines (par ex. options spécifiques **ou** disciplines fondamentales) et une cohérence entre les différentes langues. Parallèlement, des niveaux élevés de compétences disciplinaires et interdisciplinaires sont définis ou fixés et ils sont reliés aux objectifs langagiers.

2.3 Vote final



3 Thèse: Niveau(x) de compétences langagières (CECR), littéraires et culturelles à la fin de la formation en ECG (certificat d'école de culture générale et maturité spécialisée)

3.1 Thèse initiale

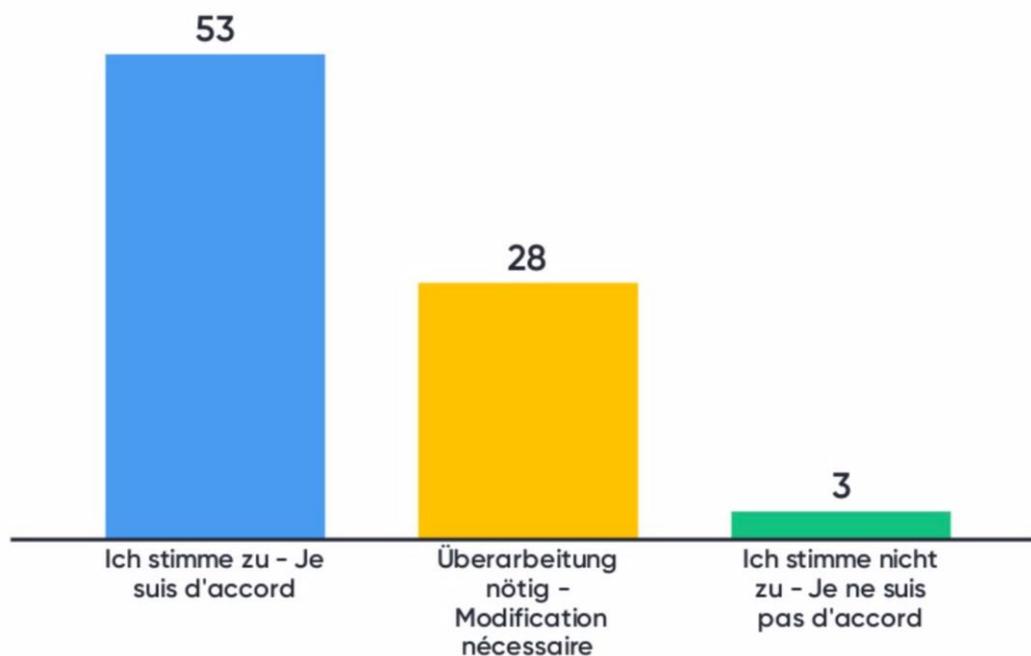
Dans tous les domaines, les compétences sont acquises de manière différenciée et continue, elles sont développées et évaluées de manière ciblée et font l'objet d'un examen de fin de formation. Des critères transparents et validés sont utilisés pour les évaluations. En dernière année ou lors des examens de fin de formation, les tâches à effectuer permettent une évaluation combinée des différents domaines de compétences.

3.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Dans tous les domaines, les compétences sont acquises de manière différenciée et continue, elles sont développées de manière ciblée (par ex. par des programmes de mobilité, l'immersion), et font l'objet d'évaluations ainsi que d'un examen de fin de formation. Des critères transparents et validés sont utilisés pour les évaluations. En dernière année ou lors des examens de fin de formation, les tâches à effectuer permettent une évaluation combinée des différents domaines de compétences.

3.3 Vote final



4 Thèse: Évaluation sommative, examen final (gymnase/ECG)

4.1 Thèse initiale

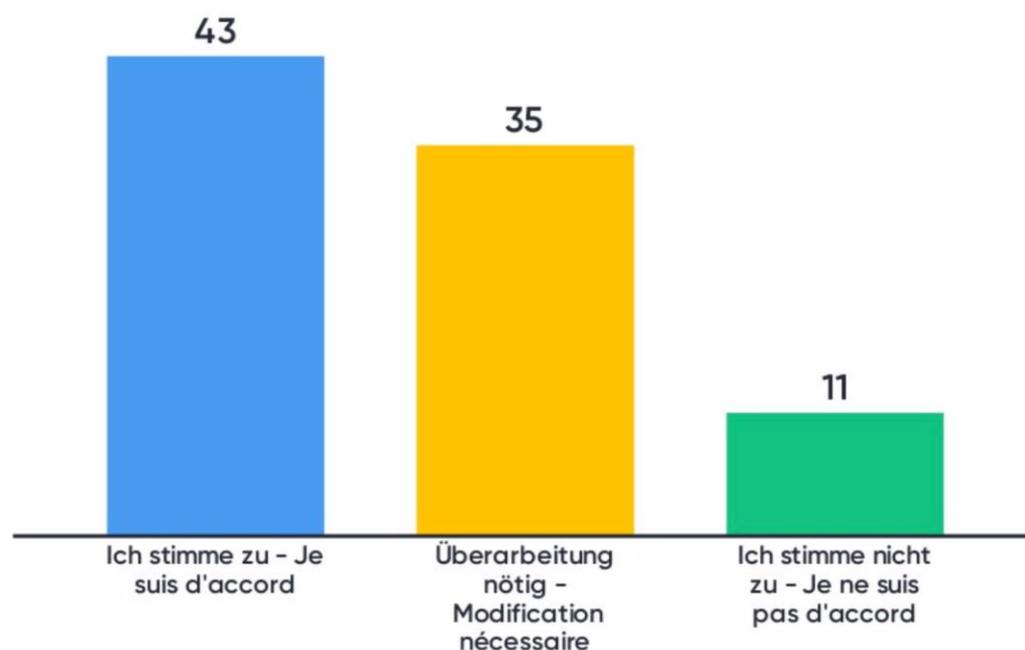
Dans tous les domaines, les compétences sont acquises de manière différenciée et continue, elles sont développées et évaluées spécifiquement et font l'objet d'un examen de fin de formation. Des critères transparents et validés sont utilisés pour les évaluations. En dernière année ou lors des examens de fin de formation, les tâches à effectuer permettent une évaluation combinée des différents domaines de compétences. Afin d'assurer une meilleure lisibilité des résultats, le lien entre les notes et les niveaux de compétences langagières atteints sont explicités.

4.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Tous les domaines d'activité langagière et les compétences littéraires font l'objet d'un examen de fin de formation. Dans tous les domaines, les compétences ont au préalable été acquises, développées et évaluées dans le cadre de l'enseignement, de manière systématique et continue. Des processus transparents et validés sont utilisés pour les évaluations, qui reposent sur des critères bien définis. En dernière année ou lors des examens de fin de formation, les tâches à effectuer permettent une évaluation parfois combinée de plusieurs domaines de compétences. Afin d'assurer une meilleure lisibilité des résultats, le lien entre les notes et les niveaux de compétences langagières atteints est explicité.

4.3 Vote final



5 Thèse: Compétences productives et formes d'évaluation

5.1 Thèse initiale

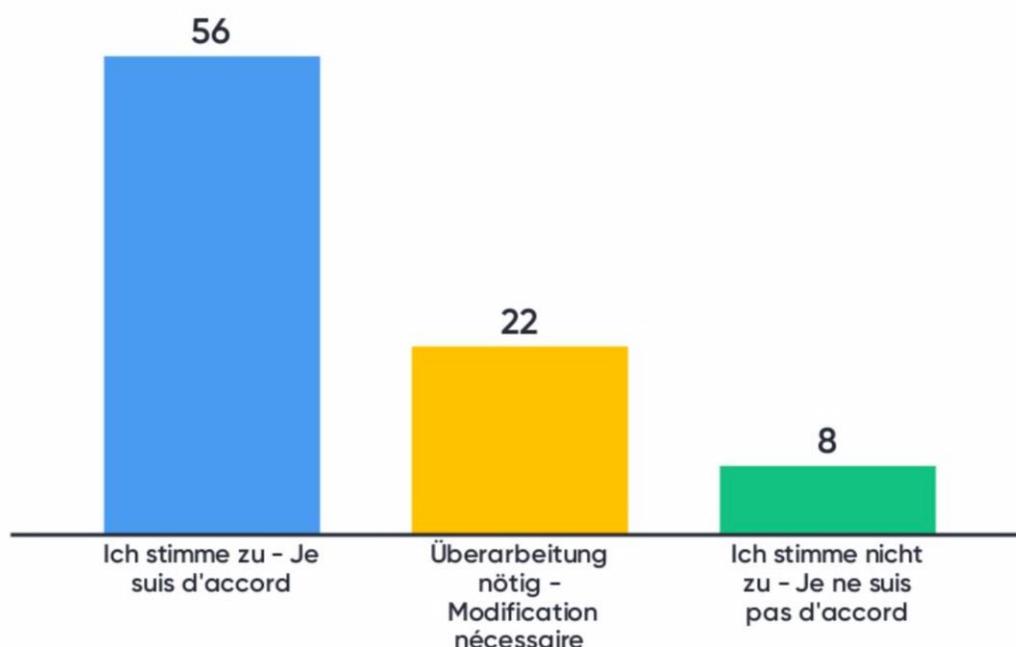
Le développement des compétences langagières productives (orales et écrites) constitue une partie importante de l'enseignement des langues étrangères au degré secondaire II. Les objectifs sont toutefois différents selon le type d'écoles. Des formes d'évaluation variées servent de base à l'aménagement des processus d'enseignement et d'apprentissage, à la réflexion sur ces derniers ainsi qu'à la vérification de l'atteinte du niveau ciblé.

5.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Le développement des compétences langagières productives (orales et écrites) constitue **un objectif** important de l'enseignement des langues étrangères au degré secondaire II. Les objectifs sont toutefois différents selon le type d'écoles. **Les performances orales et écrites sont évaluées au moyen de formes d'évaluation qui sont axées sur les compétences, transparentes et différenciées et qui servent de base à l'aménagement des processus d'enseignement et d'apprentissage, à la réflexion sur ces derniers ainsi qu'à la vérification de l'atteinte du niveau ciblé conformément au CECR.**

5.3 Vote final



6 Thèse: Cohérence verticale

6.1 Thèse initiale

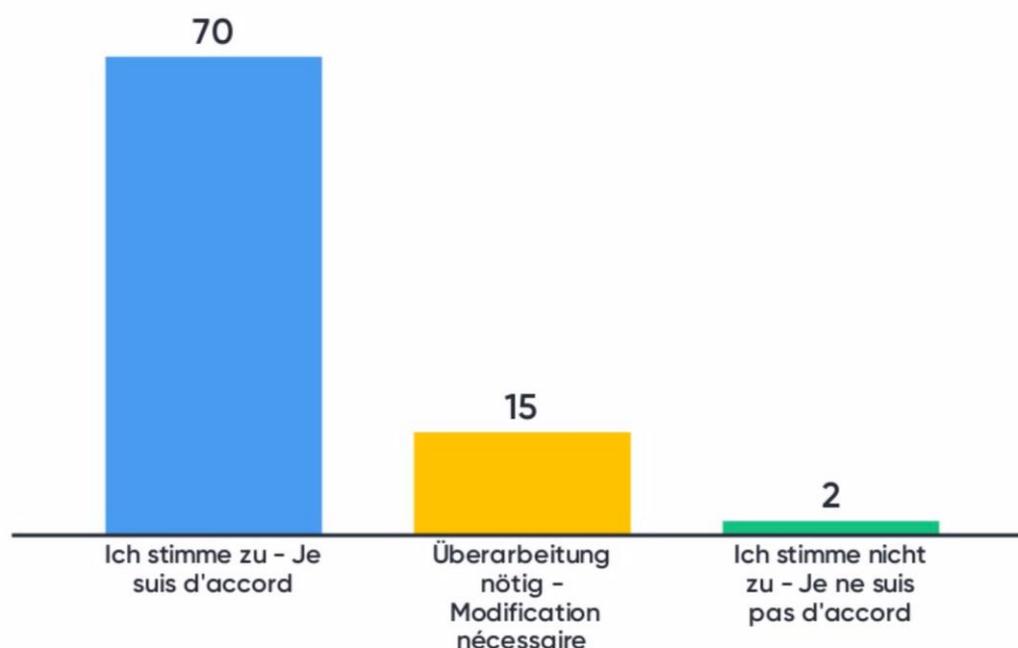
Le dialogue et la collaboration entre le degré secondaire I et le degré secondaire II sont assurés au niveau du canton. Cette collaboration constitue un préalable important pour la cohérence de la formation. Les enseignants et enseignantes connaissent les bases didactiques de l'enseignement et de l'apprentissage des langues des autres degrés et en tiennent compte. Les enseignants et enseignantes du degré secondaire II partent du point où les élèves sont arrivés à la fin du degré secondaire I, tant sur le plan de la matière que sur celui de l'approche didactique (selon les plans d'études cadre PER /Lehrplan 21).

6.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Le dialogue et la collaboration entre le degré secondaire I et le degré secondaire II sont assurés au niveau du canton; les différentes responsabilités sont définies de manière contraignante. Cette collaboration constitue un préalable important pour la cohérence de la formation. Les enseignantes et enseignants connaissent les bases didactiques de l'enseignement et de l'apprentissage des langues des autres degrés et en tiennent compte. Les enseignantes et enseignants du degré secondaire I préparent les élèves aux filières de formation subséquentes en se référant au plan d'études et ils connaissent les voies de formation du degré secondaire II. Les enseignantes et enseignants du degré secondaire II partent du point où les élèves sont arrivés à la fin du degré secondaire I conformément aux plans d'études de la scolarité obligatoire. Le même principe s'applique à la transition du degré secondaire II au degré tertiaire.

6.3 Vote final



7 Thèse: Formation bilingue / en immersion

7.1 Thèse initiale

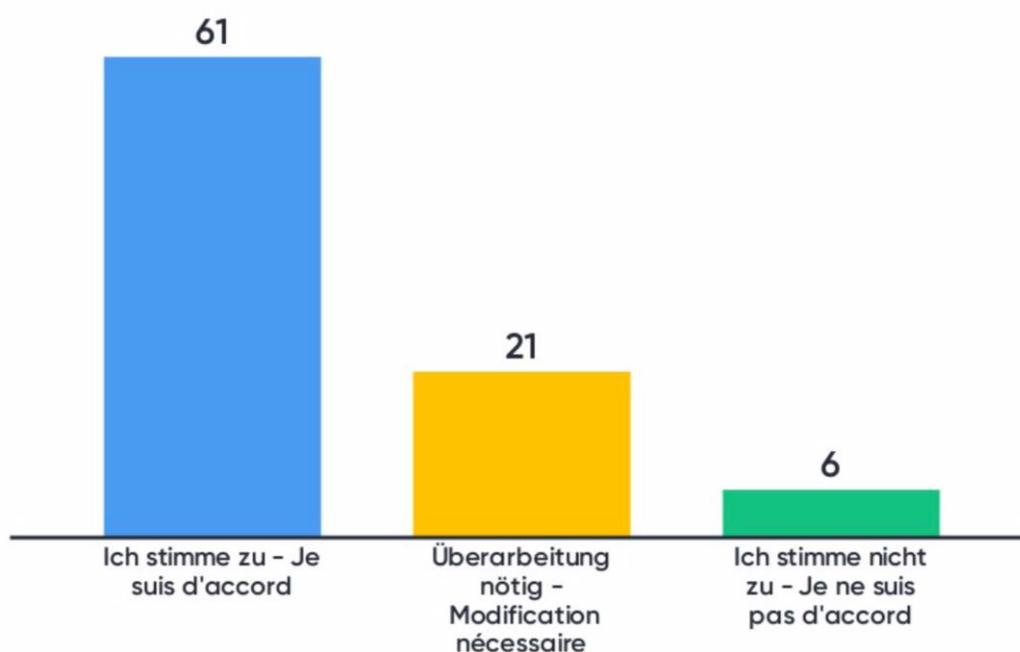
L'enseignement par immersion (par ex. enseignement ponctuel d'une matière dans une langue étrangère, séquences immersives, îlots immersifs) est encouragé afin de consolider les compétences langagières, interdisciplinaires et interlangagières / transversales. Les élèves font ainsi l'expérience de suivre l'enseignement d'une matière dans la langue cible. Dans le cadre d'une filière bilingue, ils peuvent atteindre un niveau plus élevé qui figurera dans leur certificat.

7.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

L'enseignement par immersion (par ex. enseignement ponctuel d'une matière dans une langue étrangère, séquences immersives, îlots immersifs) est encouragé afin de consolider les compétences langagières, interdisciplinaires et interlangagières mais aussi transversales. Les élèves font ainsi l'expérience de suivre l'enseignement d'une matière dans la langue cible. Dans le cadre d'une filière bilingue, ils **atteignent** un niveau plus élevé qui figurera dans leur certificat.

7.3 Vote final



8 Thèse: Échanges et mobilité

8.1 Thèse initiale

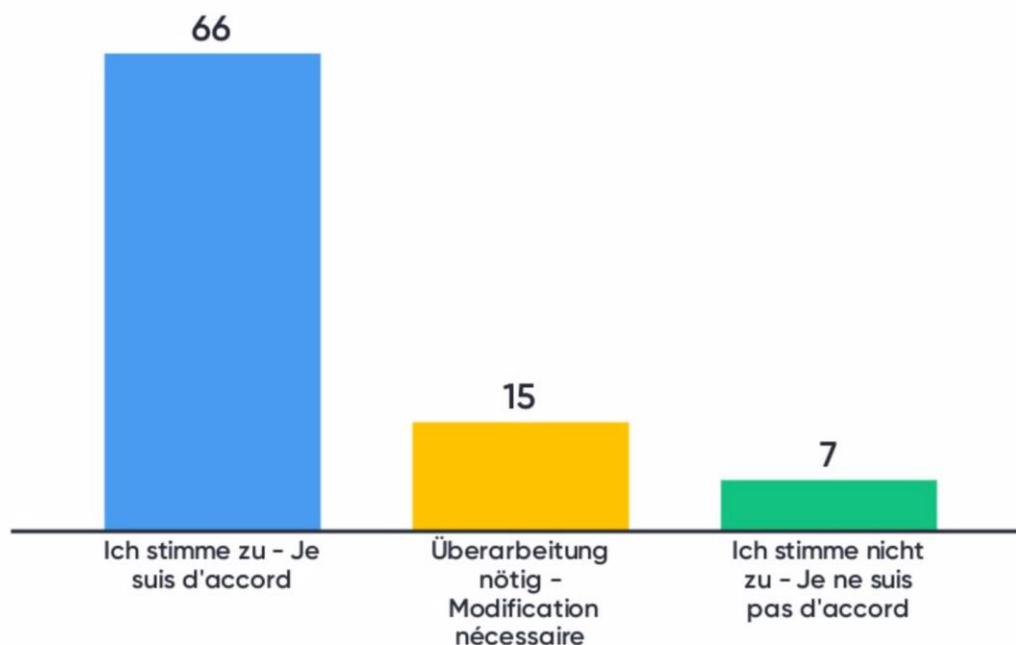
Les projets d'échanges et de mobilité contribuent à l'atteinte du niveau ciblé dans la langue étrangère enseignée en lien avec d'autres compétences (par ex. [inter]culturelles, plurilingues, disciplinaires et interdisciplinaires) et permettent d'évaluer ce niveau. Les compétences supplémentaires acquises sont valorisées notamment par des auto-évaluations, une validation ou des certificats.

8.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Les projets d'échanges et de mobilité favorisent l'acquisition des compétences interculturelles en relation avec une langue étrangère enseignée et contribuent également au développement de la personnalité. Les compétences supplémentaires acquises sont valorisées notamment par des auto-évaluations, une validation ou des certificats.

8.3 Vote final



9 Thèse: Cohérence horizontale et promotion du plurilinguisme

9.1 Thèse initiale

Des canaux de communication et des plateformes au niveau de l'école, du canton et au niveau intercantonal ou régional encouragent les échanges de connaissances et d'expérience entre les personnes concernées par l'enseignement des différentes langues ainsi que le développement d'une compréhension commune de l'apprentissage des langues et de la promotion du multilinguisme dans les écoles du degré secondaire II.

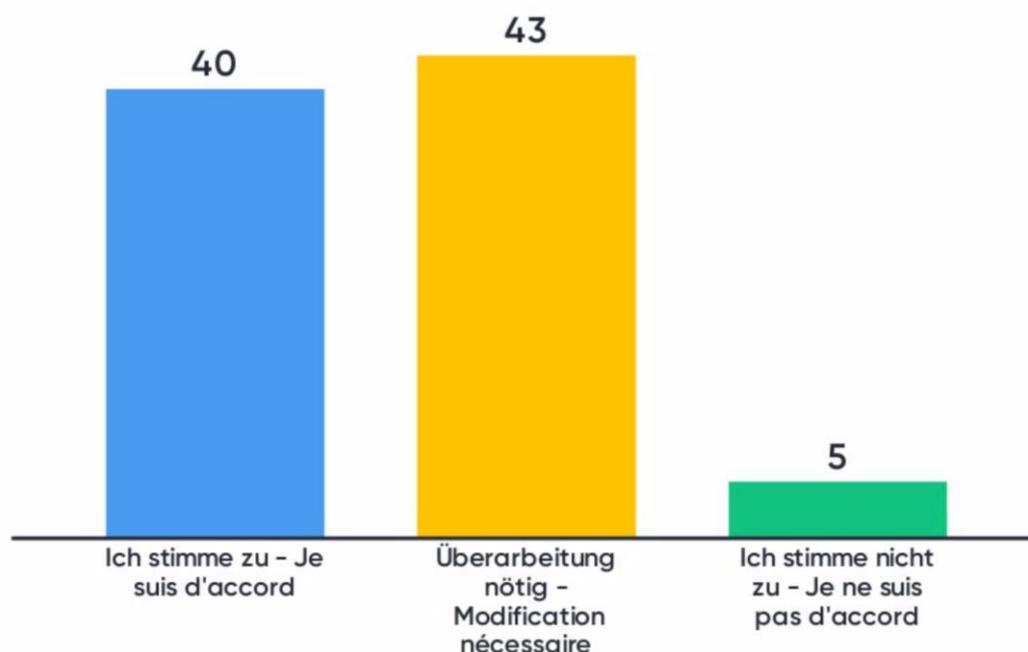
Les informations concernant le contenu, les objectifs et les principes didactiques de l'enseignement de chaque langue étrangère sont transmises à l'ensemble des enseignantes et enseignants de langues.

9.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Une compréhension commune de l'apprentissage des langues et de la promotion du plurilinguisme dans les écoles du degré secondaire II est développée par les enseignantes et enseignants de langues; ils partagent les objectifs et les principes méthodologiques et didactiques des autres langues étrangères et sont informés des contenus qui sont traités dans ces disciplines. Des canaux de communication et des plateformes au niveau de l'école (par ex. travail par projet interdisciplinaire, «discipline intégrative», co-enseignement), du canton et au niveau intercantonal ou régional encouragent les échanges de connaissances et d'expériences entre les personnes concernées par l'enseignement (des différentes langues). Les moyens pour y parvenir incluent notamment des synergies avec les groupes de disciplines au niveau du canton, la SSPES, le modèle HSGYM pour les disciplines linguistiques, etc.

9.3 Vote final



10 Thèse: Compétences des enseignantes et enseignants

10.1 Thèse initiale

Les écoles du degré secondaire II assument une part de responsabilité pour la qualité de l'enseignement des langues à l'avenir, car elles participent à la formation des futurs enseignantes et enseignants ou préparent ces derniers à une formation en haute école. Les enseignantes et enseignants des gymnases et des écoles de culture générale sont incités à développer constamment leurs compétences langagières et didactiques. A cet effet, les cantons mettent à leur disposition une offre de formation continue variée et leur donnent le soutien nécessaire pour en faire usage.

10.2 Thèse modifiée

(Ajouts et changements en bleu)

Les écoles du degré secondaire II assument une part de responsabilité pour la qualité de l'enseignement des langues à l'avenir, car elles participent à la formation des futurs enseignantes et enseignants ou préparent ces derniers à une formation en haute école. **Les directions d'établissement encouragent** les enseignantes et enseignants des gymnases et des écoles de culture générale à développer constamment leurs compétences langagières et didactiques. A cet effet, les cantons mettent à leur disposition une offre de formation continue variée et leur donnent le soutien nécessaire pour en faire usage.

10.3 Vote final

